

C o p i e

Hôpital Cantonal.

Genève, le 8 mai 1951.

Monsieur le Juge d'instruction fédéral
R.JEANPRETRE,
Hôtel de Ville,
NEUCHATEL.

Monsieur le Juge,

Je vous envoie les renseignements qui m'ont été demandés par M.Grossen, greffier, dans un téléphone que nous avons eu récemment. Voici les points sur lesquels vous désirez des précisions :

1. Mr Davis Charles est hospitalisé à la Clinique médicale depuis le 30.3.51, pour une affection médicale dont le diagnostic vous a été communiqué par le Dr Mégevand, médecin de la Prison de St-Antoine.
2. Son état actuel est en bonne voie de guérison. Le traitement antibiotique sera poursuivi encore pendant 3 semaines. A partir de cette date le patient pourra être soumis sans préjudice pour son état de santé, aux diverses formalités juridiques prévues.
3. Nous prévoyons la fin de l'hospitalisation à la Clinique médicale pour le début de juin. A partir de cette date il serait bien entendu utile que Monsieur Davis puisse faire une convalescence en sanatorium.

Veillez agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments dévoués.

(signé) Dr L.A.Gaillard.
médecin-assistant